Pays-Bas

Deputation at taxwita:	40.4 millions d'habitants (0007), 90.700 km²
Population et territoire	• 16.4 millions d'habitants (2007), 33 783 km ²
Structure administrative	 Etat unitaire. Système infranational à deux niveaux : TL2 : 4 Landsdelen. TL3 : 12 Provinces, dont 7 à prédominance urbaine (85% de la population totale, -5.9 pp) et 5 intermédiaires (15%). 443 municipalités (gemeenten).
Part des administrations infranationales dans le total des dépenses/recettes	 Dépenses: 34.4 % (2009). Recettes: 11.1 % (2009).
Concentration et inégalités	 Les Pays-Bas ont le troisième plus faible indice de concentration géographique du PIB dans l'OCDE. Seulement 26 % du PIB national sont produits dans 10 % des régions TL3 des Pays-Bas, contre 38 % dans l'OCDE. L'inégalité du PIB par habitant entre les régions TL2 des Pays-Bas a diminué entre 1980 et 2005. Entre le début et le milieu de la décennie 1980, l'inégalité est restée assez stable. Elle a enregistré ses plus fortes baisses en 1986 et 1987. Elle est ensuite restée assez stable jusqu'en 1994 où elle a commencé à augmenter graduellement. La diminution de l'inégalité aux Pays-Bas résulte, d'une part, du recul de la région de tête, le Noord-Nederland, sur la période 1980-2007 et, d'autre part, du rattrapage de la région en retard, le Zuid-Nederland. Le Zuid-Nederland a enregistré au cours de la dernière décennie le taux de croissance du PIB par habitant le plus élevé parmi les régions TL2 (1.35 %). Du fait de ces fortes performances économiques, son PIB par habitant est passé d'un niveau inférieur de 16 % à la moyenne nationale dans les années 1980 à sa valeur actuelle, seulement 1 % au-dessous de la moyenne nationale. Par conséquent, il a contribué pour plus d'un cinquième (22.4 %) à la croissance totale du PIB national au cours de la dernière décennie. À l'opposé, la sous-performance du Noord-Nederland a elle aussi contribué, involontairement, à une diminution de l'inégalité, avec un taux de croissance du PIB par habitant (1.01 %) inférieur à la moyenne nationale (1.05 %) sur la période 1995-2005. Par conséquent, son PIB par habitant est passé d'un niveau supérieur de 32 % à la moyenne dans les années 1980 à son niveau actuel inférieur de 13 % à la moyenne. Le West-Nederland a préservé son niveau élevé de PIB par habitant, qui est même passé de 6 % au-dessus de la moyenne dans les années 1980 à 11 % en 2007. En raison de ses fortes performances et de sa grande taille, le West-Nederland a contribué pour plus de la moitié (51 %) à la croissance totale du P
Principaux enjeux	Baisse des performances de croissance.
Objectifs de la politique régionale	Stimuler la croissance économique dans toutes les régions.
Cadre juridique/institutionnel de la politique régionale ¹	 Pics dans le Delta (2004). Plan de stratégie spatiale (2006).
Cadre de la politique urbaine Cadre de la politique rurale ²	 Politique urbaine nationale sur la base de subventions globales et de contrats quinquennaux (2005-09) Ordre du jour pour une campagne vivante (2004) sur la base de subventions globales et de contrats septennaux (2007-13). Stratégie spatiale nationale (2004). Plan de développement rural national.
Principaux outils de la politique régionale	 Programmes Pics dans le Delta. Besluit Subsidies Regionale Investeringsprojecten (BSRI).
Coordination centralisée de l'action publique	 Direction de la politique économique spatiale du ministère des Affaires économiques. Commission des programmes régionaux. Ministre régional (Randstad).
Gouvernance multi-niveaux entre les administrations centrale et infranationales	 Commission des programmes régionaux. Équipe des Pics régionaux.
Coordination régionale de l'action publique (transversale)	 Commission des programmes régionaux. Équipe des Pics régionaux.
Coordination régionale de l'action publique (géographique)	 Régions urbaines, sur la base de la Loi sur les dispositions communes (régions WGR plus). Fusion de municipalités.
Évaluation et suivi	Réglementation sur la mise en œuvre et l'évaluation des politiques.
Orientations futures de la politique régionale	Décentralisation.

- 1. Dans tous les États membres de l'UE, le Cadre de référence stratégique national prévu par la Politique de cohésion fait également partie du cadre juridique/institutionnel.
- 2. Dans tous les États membres de l'UE, le Plan stratégique national (et, dans les pays fédéraux et les pays fortement régionalisés, les Plans régionaux de développement rural [PDR]) est un document de base de la politique rurale prescrit par les Programmes de l'UE en faveur du développement rural. Chaque membre peut, au choix, soumettre un Plan stratégique national unique pour l'ensemble de son territoire ou subdiviser ce territoire en régions et soumettre un ensemble de PDR.

Indice de Gini des disparités régionales du PIB par habitant (TL2), 1980-2007

2000

Pays-Bas (TL2) 0.15 0.10

0.05

1980

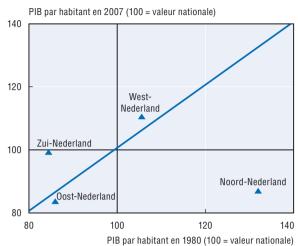
1985

1990

1995

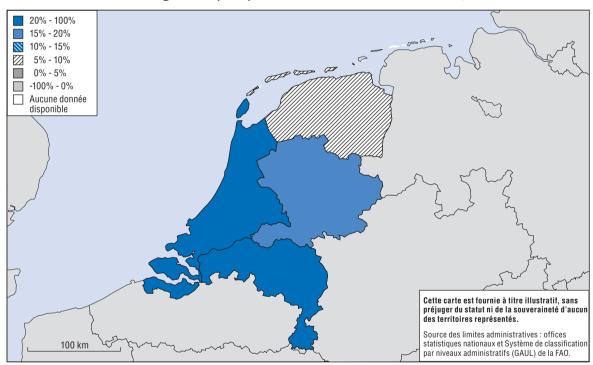
Évolution régionale du PIB par habitant, 1980 et 2007





Contribution régionale (en %) à la croissance du PIB national, 1997-2007

2005



Source : estimations fondées sur les données de Cambridge Econometrics et de la Base de données régionales de l'OCDE (2009).

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933009444



Extrait de:

OECD Regional Outlook 2011

Building Resilient Regions for Stronger Economies

Accéder à cette publication :

https://doi.org/10.1787/9789264120983-en

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2014), « Pologne », dans *OECD Regional Outlook 2011 : Building Resilient Regions for Stronger Economies*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: https://doi.org/10.1787/9789264121126-41-fr

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.

